Tensions autour de l'eau à Vittel

PUBLIÉ LE 23/01/2019 Par SYLVIE LUNEAU • Club : Club Techni.Cités



Eric Karleskind CD 88

Le temps est aux débats... Une grande concertation sur l'eau se déroule actuellement dans les Vosges. C'est la première fois que la commission nationale du débat public (CNDP) est saisie dans le cadre de l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Gageons, qu'avec les problèmes liés au dérèglement climatique, ce ne sera pas la dernière.

Si les tensions sont particulièrement vives entre les acteurs concernant la gestion de l'eau à Vittel, ils sont au moins tous d'accord sur un point : la concertation qui se déroule actuellement est exceptionnelle et préfigure le grand débat national. La démarche est en effet totalement inédite. La commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie pour obtenir un consensus sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des nappes des Grès du Trias inférieur (GTI).

Une nappe profonde surexploitée

Située au cœur des Vosges, sur le périmètre de Vittel-Contrexéville, pays de l'eau s'il en est, c'est l'une des principales ressources en eau de la région Grand-Est. Le problème de cette nappe phréatique est qu'elle est en déficit constant (environ 1,5 million de m3 par an) depuis de nombreuses années. Elle est en effet surexploitée : on y pompe plus

vite (3 millions de m3), que l'eau ne s'y renouvelle. Elle sert à la fois pour l'eau potable (1,5 million de m3) et pour l'industrie, Nestlé Waters (750 000 m3 en 2017) et la fromagerie de l'Ermitage. Nestlé Waters dispose d'une autorisation préfectorale pour pomper l'eau dans cette nappe profonde qu'elle exporte en Allemagne, sous le label « Vittel bonne source ».

Un prélèvement illégal selon les associations



« L'Etat connait le problème depuis longtemps, mais a laissé faire en autorisant la surexploitation de la nappe par Nestlé Waters. Pourtant, la loi sur l'eau de 2006 (<u>LEMA</u>) prescrit une priorité d'usage en faveur de l'eau potable, en application de la DCE » martèle Jean-François Fleck, président de Vosges Nature environnement, l'une des quatre associations membre du Collectif eau 88, qui demande de suspendre l'arrêté préfectoral autorisant Nestlé Waters à prélever l'eau dans la nappe GTI.

L'argument choc du département des Vosges, qui anime le SAGE, est l'emploi. « Sur ce bassin de vie, une famille sur deux est liée à l'eau de façon directe ou indirecte. Donc si on stoppe les pompages industriels, il n'y aura plus de problème de nappe, car il n'y aura plus d'habitants » s'inquiète Laurence Chicot.

Résultat : d'année en année, le niveau de la nappe GTI s'abaisse de 30 cm par an en moyenne. Le risque est de voir une salinisation de la nappe et les pompes pour l'eau potable mises hors d'eau. Les agences de l'eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-

Corse (le SAGE se situe sur 2 bassins versants) se sont donc saisies du sujet et le <u>SDAGE</u> de 2009 a préconisé la rédaction du SAGE GTI.

Scénario 1 : le transfert d'eau

En 2015, le <u>BRGM</u> a présenté plusieurs scénarios pour résoudre le problème, mais en écartant d'entrée de jeu la possibilité de réduire les prélèvements industriels. La solution proposée est d'aller chercher de l'eau chez les voisins. Cette décision a été entérinée en 2016 par la commission locale de l'eau (<u>CLE</u>), à l'exception des associations. En même temps, l'élaboration d'un schéma directeur des ressources en eau a été lancée. Trois pistes ont été examinées par le bureau d'études Artelia : une interconnexion avec le secteur Nord du SAGE, un transfert d'eau depuis les alluvions de la Moselle, une exploitation de la nappe GTI du secteur Sud-Est.

La CLE, animée depuis 2017 par le département des Vosges, a entériné en juillet 2018 cette troisième solution, ainsi que des économies d'eau. Le coût serait de 7 à 15 millions d'euros (avec un financement de Nestlé Waters) pour amener l'eau sur une distance d'environ 20 km. L'exploitation de la nappe Sud-Est est le premier scénario soumis à la concertation.

Impact sur la biodiversité

Pour le Collectif eau 88, ce scénario a un impact trop important sur l'alimentation des cours d'eau. « Cette ressource, tout juste à l'équilibre, est d'une grande fragilité, selon les études d'un hydrogéologue que nous avons missionné. Des forages supplémentaires auraient un impact non seulement sur le niveau de cette nappe, mais aussi sur les rivières qu'elle alimente. Ces nouveaux forages font prendre le risque d'aggraver les étiages et les atteintes à la biodiversité. Sans parler des problèmes que cela poserait au niveau de la gouvernance » souligne Jean-François Fleck.

Lors de la présentation de ce scénario à la CLE, l'alimentation des cours d'eau par la nappe n'a pas été prise en compte. Des études complémentaires sont donc nécessaires pour valider cette décision. « Si ce scénario est retenu, des études d'impact seront bien sûr obligatoirement effectuées » rassure Laurence Chicot, chef du service environnement au département.

Scénario 2 : prendre en compte l'ensemble du système hydrologique

Le second scénario est celui proposé par le Collectif eau 88 : il s'agit de remettre à plat l'ensemble des ressources du territoire. Outre la nappe GTI profonde (-250 m), cette option prend également en compte la nappe supérieure (-60 m). « C'est un même système hydrologique, car la nappe du dessus alimente celle du dessous. Cette nappe supérieure, nommée Muschelkalk, est quasiment privatisée par Nestlé Waters, qui prélève 4 millions de m3, contre 300 000 m3 pour l'eau potable. Les collectivités ne peuvent pas y faire de nouveaux forages, car il ne doit pas y avoir d'interférences avec les forages déjà existants. Le fait de donner la priorité à Nestlé également sur la nappe profonde est une seconde privatisation » dénonce Jean-François Fleck.

Nestlé Waters de son côté argue qu'il a diminué ses prélèvements de 950 000 m3 en 2010 à 750 000 m3 en 2017. « C'est de l'enfumage, car en contrepartie, ils sont autorisés à prélever 300 000 m3 de plus dans la nappe supérieure » rétorque Jean-François Fleck.

Pas de débat contradictoire



Pilotée par le département des Vosges et la CNDP, <u>la concertation</u> s'annonce donc très difficile. Elle a débuté par une présentation qui a réuni environ 400 personnes le 13 décembre à Vittel. Elle s'est poursuivie par deux séries d'ateliers participatifs le 16 et le 24 janvier. La première a réuni 200 personnes autour d'une dizaine de tables rondes. Selon le Collectif eau 88, « les deux garants nommés n'offrent pas de garantie

suffisante. Le public n'a qu'une seule source d'informations. Nous n'avons pas eu la possibilité de débattre avec le public, ni lors de la présentation, ni dans les ateliers. A aucun moment, il n'y a eu de débat contradictoire. En revanche, les citoyens ont planché sur des questions très techniques aux réponses induites. Cet exercice était soi-disant très démocratique. Mais le panel de citoyens n'était pas du tout représentatif, car Nestlé a mobilisé ses salariés et mêmes ses retraités. Presque la moitié de chaque table était acquise à Nestlé. » La restitution en réunion publique est prévue le 14 février. Mais, a priori, tout s'oriente pour valider la décision de la CLE.

L'ombre d'un conflit d'intérêts

Le Collectif eau 88 envisage aussi un recours contentieux au tribunal administratif lors de l'adoption du SAGE, car depuis le début un conflit d'intérêts assombrit la sérénité des choix politiques.

En effet, pour couronner le tout, l'histoire se déroule sous fond de prise illégale d'intérêts. Cas unique en France, de 2010 à 2017, avec la bénédiction du ministère en charge de l'écologie, ce n'est pas une collectivité, mais une association (la Vigie de l'eau) qui était porteuse du SAGE. Problème : elle est subventionnée par Nestlé Waters et une part importante de ses membres appartient à cette entreprise. L'ancienne présidente de la CLE, Claudie Pruvost, également maire adjointe de Vittel et conseillère départementale, connait très bien le président de la Vigie de l'eau : cet ancien cadre de Nestlé International est en effet son conjoint ! Cette affaire, dénoncée par Anticor, l'association de lutte contre la corruption, est actuellement pendante devant le TGI de Nancy.